



Arrêté du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole

Publié le : 05/07/2022

DAG.22.08.A25

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à M. René BLAISON, Conseiller Communautaire délégué

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),  
Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté de GBM en date du 23 juin 2022 constatant l'élection de M. René BLAISON en qualité de membre du Bureau de GBM,  
Vu la délibération portant délégation du Conseil de Communauté à la Présidente pour accomplir certains actes de gestion courante,  
Considérant que la Présidente peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du Conseil de Communauté, à un ou plusieurs de ses Vice-Président(s) et à des membres du Bureau communautaire,  
Considérant que les 15 Vice-Présidents de GBM sont titulaires d'une délégation,

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de fonction est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à M. René BLAISON, Conseiller Communautaire délégué, dans les matières ci-après :

- Accueil des gens du voyage,
- Terrains familiaux.

La présente délégation de fonctions s'exerce en concertation avec M. Pascal ROUTHIER, 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'habitat.

**Article 2** : Délégation de signature lui est donnée pour signer tous les actes, arrêtés, décisions, marchés publics, contrats, conventions, et courriers relatifs aux matières objet de la délégation ci-dessus, le cas échéant, dans les limites de la délégation du Conseil communautaire à la Présidente.

**Article 3** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site internet de Grand Besançon Métropole,
- publié au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé.

Besançon, le

30/06/2022

La Présidente

Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

